



Demande d'indemnisation rejetée par le sarvi

Par **Majdo**, le **23/04/2021** à **22:33**

Bonjour,

En 2017, lors d'Halloween, mon véhicule a été incendié, avec 27 autres. L'auteur, un mineur, a été jugé 1 an après et condamné à nous rembourser le prix d'achat de la voiture plus les pièces changées. Le juge n'a pas tenu compte du fait que le contrôle technique soit dépassé d'une semaine puisque mon mari travaillait en déplacement. Nous avons mis plus d'un an ensuite pour obtenir le jugement en harcelant le tribunal chaque semaine, on nous disait de rappeler la suivante. Le mineur étant insolvable, on s'est tourné vers la SARVI cette année et on apprend aujourd'hui qu'ils ne feront rien car le contrôle technique était dépassé. Y a-t-il un autre recours ou malgré le jugement on ne sera jamais indemnisés ?

Merci.

Par **P.M.**, le **23/04/2021** à **22:41**

Bonjour,

C'est normalement les parents du mineur qui sont civilement responsables...

Par **Tisuisse**, le **24/04/2021** à **08:13**

Bonjour,

Vous vous retournez contre les parents du mineur en demande de remboursement (tribunal d'Instance), à eux de mettre en action leur assurance Responsabilité Civile.